

LIVRET QHSE

Qualité, Hygiène, Sécurité & Environnement



Entreprise extérieure



Date :

Nom :

Prénom :



SÉCURITÉ

1. A l'interphone, **signalez-vous**, nom, prénom, entreprise et objet de la visite, puis passez à l'accueil de la SOMES **recupérer un badge**. Le **badge d'accès** à l'usine vous a été remis en main propre, **il est interdit de le prêter à un tiers**. Toute **perte de badge** doit être signalée dans les plus **brefs délais** au bureau de l'accueil
2. Le **périmètre est sous surveillance** permanente **caméras** avec enregistrement
3. Il est **interdit de fumer, boire, manger et stocker de la nourriture et des médicaments dans l'enceinte de l'usine**.
4. Il est obligatoire de porter des **chaussures de sécurité** et des **protections auditives** lorsque la **situation le nécessite**. Pour les interventions au sein de l'usine, j'enlève mes bijoux pour ne pas risquer de les accrocher en intervenant dans une machine
5. **Les armoires électriques doivent être fermées** et ne peuvent être ouvertes **que par des personnes habilitées**
6. Vous devez respecter une stricte **obligation de discrétion** et **confidentialité** sur tout ce qui concerne l'activité de la SOMES. Il est interdit de filmer et photographier sans autorisation préalable du responsable d'exploitation.
7. Il est interdit **d'utiliser son téléphone portable** dans l'enceinte de l'usine sauf autorisation du responsable SOMES en charge du suivi des travaux
8. **Arrêtez la machine avant toute intervention**. Déclenchez un arrêt d'urgence si vous intervenez dans la machine et que l'on ne vous voit pas. Il est **interdit de « shunter » les sécurités**.
9. **Piétons, arrêtez vous toujours devant un chariot et signalez vous**, il ne vous a pas forcément vu. Respectez la signalétique.
10. Respecter le cahier des charges établi et les conditions particulières d'intervention
11. **Ranger** quotidiennement les **matériels et outillages** qu'il est indispensable de laisser sur le site
12. **La vitesse maximale** autorisée sur le site **est de 20 Km/h** et les règles du code de la route y sont applicables.

HYGIÈNE

13. Au sein de l'usine, il est **interdit de pénétrer** dans les salles de **soutirage** ligne B, C, E, sucrerie et siroperie si vous n'y avez pas été invité.
14. Pour le personnel **intervenant dans l'usine, se laver les mains est obligatoire notamment à la reprise de poste**, après avoir été aux **toilettes**, avant et après avoir **mangé**, après avoir **éternué**, avant de rentrer dans des zones de soutirage ou en siroperie, après manipulations d'objets sales, avant d'intervenir sur des pièces sensibles (robinet, canules, pontages, filtres, tamis...), après avoir utiliser des produits de nettoyage, **dès qu'elles sont sales**
15. **Toute personne malade** devant **intervenir dans une salle de soutirage** (toux, éternuements, allergie, maladie de peau) devra le signaler au responsable du suivi des travaux SOMES chargé pour obtenir un équipement de Protection Individuel (EPI) adapté.
16. **Une tenue propre est obligatoire** pour intervenir dans les locaux de production. Portez une blouse jetable en cas d'interventions salissantes.
17. **Le port de montres et bijoux est interdit (alliances tolérées)** dans les salles de soutirage des lignes B, C, E, sucrerie et siroperie.
18. **Des installations sanitaires** sont disponibles sur le site. Utilisez-les en cas de besoin
19. Il est **obligatoire de passer dans les pédiluves** pour pénétrer dans les salles de soutirage Ligne C, Soufflage et soutirage ligne B, ligne E et siroperie, de **se laver les mains** et de s'équiper d'une **charlotte**
20. Il est **interdit d'utiliser des bouteilles d'eau** vides pour conditionner des **produits autres que de l'eau**.
21. Il est **interdit d'emporter du matériel ou des produits de consommation** (Eau, soda, ...) appartenant à la SOMES sans l'accord d'un responsable de service.
22. **Ne pas déplacer les pièges à rats et nuisibles** car ils sont situés à des endroits stratégiques.
23. **Ne pas introduire** d'engins **autres que ceux autorisés** sur le contrat de prestation ou la fiche d'intervention
24. **Ne pas introduire** d'engins présentant des traces de **fuite d'hydrocarbure** ou de tout autre fluide susceptible d'altérer ou de polluer le sol
25. **Ne pas stocker**, même à titre temporaire, ne pas épandre, **de produits phytosanitaires** ou chimiques sur le site
26. **Ne pas utiliser** de **contenant** présentant des **fuites**

27. **Ne pas réaliser** d'opération de transvasement d'**hydrocarbures** ou de tout autre fluide sur le site.
28. **Ne pas introduire de pesticides, substances toxiques** ou **dangereuses** pour l'environnement sur le site
29. **Ne pas réaliser** d'autres interventions **que celles prévues au contrat** ou sur la **fiche de prestation**, sauf autorisation écrite de la direction SOMES



ENVIRONNEMENT

30. **Le tri des déchets** est **obligatoire** pour réduire notre impact sur la pollution de notre environnement naturel. Respectez la signalétique au niveau des box de tri mis à votre disposition.
31. N'abandonnez pas vos **bouteilles d'eau** ou tout **autre déchet** aux **abords de l'usine**, jetez les dans une **poubelle**.

N° D'URGENCE

En cas de problème (feu, accident ou autres évènement), à partir de n'importe quel poste téléphonique de l'usine vous composez le : **9 ou 206 ou 208**

Ou à partir d'un portable, le **05 96 52 52 52 ou 05 96 52 52 06 ou 05 96 52 52 08**

EVACUATION

En cas de retentissement de la **sirène d'alarme**, en cas d'incendie et en cas de **tremblement de terre**

Quittez le lieu où vous êtes et rendez vous d'un pas alerte au lieu de rassemblement situé en fonction de la zone la plus proche de votre zone de travail. (Parking accueil ou parking matières premières ou parking dépôt produits finis)

Signalez-vous et attendez les consignes.